

Cahier de doléances des maîtres boulangers et pâtisseries de Saint-Maixent (Deux-Sèvres)

Articles de doléances que les communautés des maîtres boulangers et pâtisseries de Saint-Maixent font présenter par Jean-Joseph Pellerin, leur député, l'un d'entre eux, à l'assemblée du Tiers état qui se tiendra dimanche prochain à l'hôtel de ville :

Articles à proposer :

1° Il convient de proposer que les lits aux casernes pour les troupes domiciliées, le transport, le logement et le casernement des troupes passagères, soient à la charge des trois ordres en commun.

2° Il convient aussi de supprimer la corvée, les entrées, la taille, et capitation, en totalité, ensemble les vingtièmes.

3° Que les traite, gabelle, et les aides, soient aussi supprimés pour soulager les pauvres malheureux qui ont le malheur de contrevenir aux ordonnances de Sa Majesté.

4° Il convient de remettre pour l'intérêt des citoyens le contrôle et insinuations dans le même état de leur création qui n'ont eu pour objet que la tranquillité publique.

5° Il est indispensable de laisser subsister les francs-fiefs, il convient de les supprimer en totalité.

6° Et pour tenir lieu de toutes les impositions à supprimer, il convient d'en recréer deux, l'une réelle et l'autre personnelle, qui doivent être payées par les trois ordres en commun.

7° Il n'y a rien de plus naturel de réclamer les blés et l'argent que MM. les Abbés et Bénédictins de cette ville sont obligés de payer ¹hôpital de Niort pour être appliqués à faire revivre l'ancien hôpital de cette ville afin de soulager les pauvres malheureux d'icelle et des paroisses circonvoisines.

8° Réclamer fortement un nouveau tarif pour la vente du pain dans cette ville, faubourgs, et les environs d'icelle, en égard à la cherté des denrées de toutes espèces, au défaut de qualité des blés et à l'augmentation des maisons.

Fait, arrêté et délibéré, nos deux communautés assemblées à la manière accoutumée en la maison de François Pellerin, l'un de nous, ² vingt-six février mil sept cent quatre-vingt ³, et nous nous sommes soussignés, sauf ceux qui ne le savent faire.

¹ à l'

² le

³ neuf